

N°AT_2026_25

ARRÊTE

Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955),
Vu les articles 2212-1, 2212-2 et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les arrêtés préfectoraux,
Vu la demande de M. Jean-Pierre MIALHE,

Arrêté :

Article premier :

M. MIALHE Jean-Pierre

- est autorisé à prolonger l'ouverture de son établissement

du vendredi 24 juillet 2026 au samedi 25 juillet 2026 jusqu'à trois heures,

du samedi 25 juillet 2026 au dimanche 26 juillet 2026 jusqu'à trois heures

du dimanche 26 juillet 2026 au lundi 27 juillet 2026 jusqu'à trois heures

du lundi 27 juillet 2026 au mardi 28 juillet 2026 jusqu'à trois heures

pour le motif suivant**Fête de VABRE**

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Copie de cette autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande aux agents de l'autorité.

Fait à Vabre, le 29 juin 2026

Françoise PONS

Maire de Vabre (Tarn)

Madame Françoise Pons



Maire de VABRE